Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 077-200036481-20250512-DCS2025_016-DE

SEINE-ET-MARNE **NUMERIQUE**

DÉLIBÉRATION
Comité syndical du 29 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-016
Objet : Adoption du Budget supplémentaire du Budget annexe « Aménagement Numérique » pour 2025

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 22 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 45
Nombre de délégués présents : 20
Nombre de délégués représentés : 7

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix
QUORUM pour la présente délibération : 20 délégués présents + 7 pouvoirs correspondant à 75 voix

PRESENTS :
Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :
Délégués de la Région :
Virginie THOBOR a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :
François VENNE a donné pouvoir à Pascal FOURNIER,
Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU,
Christian ROBACHE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL,
Claude LECINSE a donné pouvoir à Jean HELIE,
Jean-Pierre BARIANT a donné pouvoir à Christian PEUTOT,
Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Alain BOULLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric GRIMONT

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 077-200036481-20250512-DCS2025_016-DE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5722-1,

Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2024-038 en date du 11 décembre 2024 relative au vote du Budget Primitif du budget annexe « aménagement numérique » pour 2025,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2025-003 en date du 2 avril 2025, approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « aménagement numérique », et décidant à ce titre de reprendre, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025, le déficit d'investissement constaté en 2024 (- 9 667 931,33 €) au sein de la section d'investissement en dépenses, la couverture de ce déficit et des reste à réalisés par une inscription de 10 141 822.73 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, et l'excédent d'exploitation 2024 après affectation (+ 5 794 823,29 €) en recettes au sein de la section d'exploitation,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2025-008 en date du 2 avril 2025, approuvant la modification des autorisations de programme « Premier déploiement » 2020-2026 et « Sites isolés » 2023-2026,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2025-007 en date du 2 avril 2025, approuvant la création d'une Autorisation de Programme « réseau d'objets connectés » (AP 2025-2029),

Considérant le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 mars 2025,

Vu le rapport n°DCS2024-016,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (75 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le Budget Supplémentaire du budget annexe « aménagement numérique » de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2025, présenté par le Président, en décidant que les crédits admis à ce Budget Supplémentaire sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections d'exploitation et d'investissement.

Les modifications apportées par chapitre budgétaire, en dotations complémentaires ou en réductions de crédits, sont les suivantes (montants en euros) :

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 077-200036481-20250512-DCS2025_016-DE

EXPLOITATION

		Budget Primitf	Budget Supplémentaire	BP+BS
Total dépenses d'exploitation		**10 055 000,00 €**	**6 000 000,00 €**	**16 055 000,00 €**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	860 000,00 €	510 000,00 €	1 370 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00 €	10 724,73 €	15 724,73 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 100 000,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 900 000,00 €	5 459 275,27 €	9 359 275,27 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €
Total recettes d'exploitation		**10 055 000,00 €**	**6 000 000,00 €**	**16 055 000,00 €**
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 794 829,29 €	5 794 829,29 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 740 000,00 €	0,00 €	4 740 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00 €	205 170,71 €	220 170,71 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 300 000,00 €	0,00 €	5 300 000,00 €

INVESTISSEMENT

		Budget Primitf	Budget Supplémentaire	RAR	BP+BS+RAR
Total recettes d'investissement		**18 415 000,00 €**	**11 588 098,00 €**	**46 902,00 €**	**30 050 000,00 €**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 900 000,00 €	5 459 275,27 €	0,00 €	9 359 275,27 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	10 141 822,73 €	0,00 €	10141 822,73 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	11 015 000,00 €	-4 015 000,00 €	46 902,00 €	7 046 902,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	0,00 €
Total dépenses d'investissement		**18 415 000,00 €**	**11 114 206,60 €**	**520 793,40 €**	**30 050 000,00 €**
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	9 667 931,33 €	0,00 €	9 667 931,33 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 300 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 788,94 €	2 000,00 €	0,00 €	6 788,94 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	53 731,33 €	4 682,62 €	68 413,95 €
	Immobilisation incorporelles Hors Opérations	*10 000,00 €*	*33 731,33 €*	*4 682,62 €*	*48 413,95 €*
	Immobilisation incorporelles réseau objets connectés	*0,00 €*	*20 000,00 €*	*0,00 €*	*20 000,00 €*
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	415 000,00 €	0,00 €	13 868,78 €	428 868,78 €
	Immobilisation corporelles Hors Opérations	*415 000,00 €*	*-400 000,00 €*	*13 868,78 €*	*28 868,78 €*
	Immobilisation corporelles réseau objets connectés	*0,00 €*	*400 000,00 €*	*0,00 €*	*400 000,00 €*
23	TRAVAUX EN-COURS	7 323 375,00 €	2 391 625,00 €	502 242,00 €	10 217 242,00 €
	Travaux en-cours Hors opération	*0,00 €*	*115 000,00 €*	*11 855,00 €*	*126 855,00 €*
	Travaux en-cours Opération sem@fibre77 Affermage	*2 323 375,00 €*	*-423 375,00 €*	*255 050,24 €*	*2 155 050,24 €*
	Travaux en-cours Opération sem@fibre77 Sites isolés	*5 000 000,00 €*	*2 700 000,00 €*	*235 336,76 €*	*7 935 336,76 €*
27	AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 061 836,06 €	-1 001 081,06 €	0,00 €	2 060 755,00 €
	Autres immo. Financières Hors opération	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
	Autres immo. financières opération sem@fibre77 1er équipement	*3 001 081,06 €*	*-1 001 081,06 €*	*0,00 €*	*2 000 000,00 €*
	Autres immo. financières opération sem@fibre77 raccordement	*60 755,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*60 755,00 €*

Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 14/05/2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.